

Bon No: 004420150		1ere Gachée: 12:12 (1)		Date: 08/07/2026		reap060726090449		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 24 38 51 80				Véhicule: M85 8x4 ROUXEL FRC	
client: 411623		PERRIER		RUE DU CHATEAU				M85	
chantier: 162319		CDFS05302026001693		08300				M85 FROESH	
				Rue de l'Escaut				CONSEILS DE SECURITE:	
				06.74.09.30.80				XI:irritant	
				51100 Reims				en aucun cas nos produits	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
12:18						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
RJB253A300		BPS				XF2		CL 0,40	
								consistance(7) Dmax	
								S3 20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				0		C25/30			
appellation commerciale C25/30 XF2 S3 Dm20 CEM2 300									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 POMPE 28 SOUFFLET				PRE 5480/4700				NOM:	
CONTRIB ENVIRON				EA ISOSPHERE 5140					
HAUSSE ENERGIE									
TAXE CARBONE									
ECO-PARTICIPATION								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):					signature:				
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1